

A LIRE
dans ce numéro :

Le malaise du Textile	p. 3
Fonds de dépense des métaux	p. 4
Nouveau président du Bâtiment	p. 5
Maman Jones	p. 6
Témoignage	p. 8
NEWS DIGEST	p. 8



VOL. XXIX — No 27

Montréal, 24 juillet 1953

Mgr RICHAUD

Aussi bon nombre d'entrepreneurs ont dépensé des sommes considérables pour soutenir certaines actions morales et éducatives, pour multiplier les services sociaux et culturels. Notre enquête l'a souvent enregistré. Mais, je vous ai déjà insinué que l'ouvrier ne veut plus se sentir lié, en dehors de son travail, à la firme qui l'emploie. Il préfère mettre sur pied, lui-même, et par ses organismes, les services annexes dont il a besoin. Il proteste contre ce qu'il appelle le *paternalisme*.

L'accusation de *paternalisme* vous choque, probablement, Messieurs. Rien n'est digne comme la paternité. Mais, étant donné ce qu'on place maintenant sous ce terme, je vous prie d'évoquer un instant vos propres réactions lorsque vous ne vous sentez plus libres de conduire votre affaire. Dites-vous que la vie du salarié, en dehors de sa tâche professionnelle, il a quelque droit, lorsqu'il le peut, de la considérer comme son affaire.

Quand ils perdent le Nord!

Le Travail dénonçait, l'an dernier, à l'approche du 16 juillet, les discours politiques sans rapport avec les vrais problèmes de la population.

Nous prétendions que de proclamer M. Duplessis "le meilleur premier ministre québécois depuis la Confédération" ne réglait absolument rien et pouvait seulement dégoûter les gens de l'électoratisme, voire de la démocratie elle-même.

Or, voici les libéraux fédéraux qui surenchérisent sur ces procédés enfantins. Pour M. Claxton, qui devrait être un homme sérieux, puisque nous lui confions deux milliards par an, M. St-Laurent serait "le meilleur premier ministre du monde".

Rien que ça? Et pour le journal Le Canada, qu'on aurait cru plus raisonnable, "les pensions de vieillesse et les allocations familiales sont des institutions libérales". Pas moins!

Dieu que les politiciens sont sots quand ils perdent le Nord. Ils ont la chaleur pour excuse, bien entendu. Mais cela les excuse-t-il? Qu'ils se rafraichissent si le cerveau leur chauffe trop.

Pour nous, il s'agit de savoir si M. St-Laurent présente un programme et des réalisations "qui correspondent aux besoins des Canadiens" et si les pensions aux vieillards et les allocations familiales sont des mesures justes et adaptées à la condition des citoyens et de leurs familles.

Si les hommes politiques montraient plus de dignité, les élections seraient une période d'éducation politique et de discussion de nos problèmes.

Quand nous assistons à une assemblée, nous voulons savoir, non pas si M. St-Laurent a été trouvé beau garçon par la Reine d'Angleterre, avec son habit de gala, mais si le parti libéral va cesser de prélever des impôts mal répartis, de régler le chômage par la guerre et la montée des prix par le laisser-faire.

Quand les orateurs se lancent dans des fariboles de propagande futile, nous ferions bien de hurler derrière la salle... ou bien de nous retirer en silence si nous sommes assez nombreux...

Gérard PELLETIER

CHEZ DUPUIS

Le projet d'accord est bien reçu

De nombreux avantages s'ajouteraient au contrat: salaire garanti, allocations pour les enfants aux études, réduction des heures, cumulation des congés de maladie, etc.

Il reste à faire quelques mises au point

Il semble bien que la grève qui eut lieu l'an dernier aux magasins Dupuis Frères ne se répètera pas cette année. Les négociations actuellement en cours entre cette entreprise et le Syndicat national du commerce (CTCC) promettent au contraire d'établir d'importants précédents dans le domaine des relations ouvrières-patronales.

Le comité de négociation du syndicat a présenté hier soir aux employés réunis en assemblée générale, un rapport de la situation qui a provoqué un vif enthousiasme.

Le projet d'accord

Selon ce rapport, la compagnie et le syndicat sont d'accord pour modifier le contrat collectif de travail signé à la suite de la grève l'an dernier, en lui ajoutant les avantages suivants:

1) Salaire annuel garanti pour

les employés réguliers qui ont deux ans de service au comptoir postal.

2) Réduction des heures de travail à 37½ par semaine au magasin et à 40 au comptoir postal.

3) Allocations familiales pour les enfants des employés qui sont aux études et qui ont dépassé l'âge de 16 ans. Ces allocations continueront simplement les allocations gouvernementales payées jusqu'à cet âge-limite. Le montant sera le même.

4) Boni de \$25 pour les employés qui ont au moins 5 ans de service, en plus du salaire au moment des vacances annuelles payées.

5) Banque cumulative de congés en maladie permettant à l'employé de reporter aux années suivantes les journées de congé en maladie qu'il n'aura pas utilisées.

Les employés auront droit à 12 jours par année pour les dix premières années; à trois semaines par année entre 10 ans et 15 ans de service; à quatre semaines entre 15 et 25 ans de service; à cinq semaines par année à 25 ans de service.

La maison versera, au moment de la retraite, plein salaire à l'employé pour toutes les journées en maladie qu'il n'aura pas utilisées (jusqu'à concurrence de six mois).

6) Application de la formule Rand aux employés qui ont trois mois de service. Dans le précédent contrat, la formule ne s'appliquait qu'à partir du sixième mois.

7) Rajustement des échelles de salaires. Celles-ci s'appliquent aux employés qui ont moins de deux ans de service. (Il est impossible de les reproduire ici car on compte plus de 60 catégories différentes.)

8) Augmentation générale de \$3 pour les employés qui ont deux ans de service et plus. Cette augmentation sera payée par étapes: \$1 en août 1953; \$1 en novembre et \$1 en février 1955. Le contrat aura une durée de deux ans et demi.

10) Suppression du système de quota dans les comptoirs de vente. Il sera remplacé par une commission sur les ventes nettes variant entre 1% et 6½% selon les départements.

Réaction des employés

Ce projet d'accord fait suite à plus d'un mois et demi de négocia-

tions auxquelles prirent part pour la compagnie M. Raymond Dupuis lui-même et M. J-Emile Boucher et pour le syndicat, M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., M. Marcel Lanouette, président du Syndicat des employés de commerce et un comité d'employés. Le contrat collectif en vigueur depuis un an expire dans quelques semaines.

Le projet d'accord fait droit à plusieurs des demandes présentées par les employés. Ceux-ci ont manifesté bruyamment leur satisfaction hier soir.

Aucun vote ne fut pris cependant, car quelques difficultés d'ajustement paraissent devoir être mises au point quant aux taux de commissions des départements de vente. Le comité de négociations doit rencontrer la compagnie de nouveau aujourd'hui.

Pour le reste, les syndiqués semblent prêts à accepter le rapport du comité de négociations et l'on espère pouvoir parfaire l'accord et le signer dans les prochains jours. Une autre réunion générale en décidera.

Des souvenirs

L'assemblée générale d'hier soir, rappelait par bien des aspects les retentissantes réunions qui eurent lieu pendant le conflit l'an dernier: même enthousiasme, même chaleur, mêmes orateurs, etc.

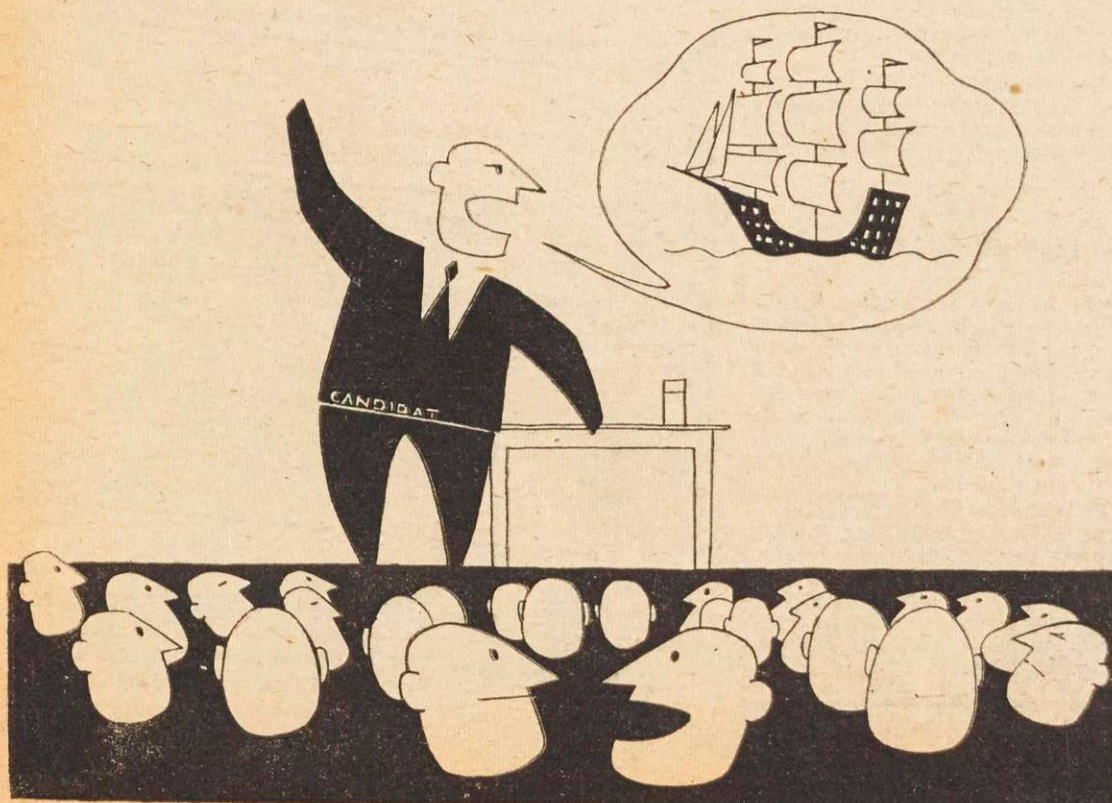
La seule différence, (mais elle est d'importance), c'est que le président Rousseau a ouvert l'assemblée en disant:

"La Maison a fait autant d'efforts que nous pour en arriver à un accord".

M. Bovy au Centre d'Education

M. l'abbé Lambert Bovy, aumônier de l'Union nationale du Vêtement de Montréal, représente actuellement en France, à Château-de-la-Brèverie, les travailleurs canadiens au Centre international d'éducation ouvrière.

Ce centre international est organisé chaque année par l'UNESCO. Il réunit des délégués intéressés aux services d'éducation ouvrière des différents pays.



UN GARS DE LA VICKERS: — Là, pendant l'élection, il nous monte des bateaux lui-même, mais le reste du temps, il nous les fait construire à petits salaires...

AU CONGRES DES MINEURS RODOLPHE HAMEL réélu à la présidence

"Nous n'appartenons pas complètement à la société actuelle. Par notre travail social et syndical, nous appartenons aussi à une société dans le futur. Nous ne pouvons progresser en pensant seulement à nous-mêmes."

Tel est l'avis que le président général de la CTCC, M. Gérard Picard, a exprimé au banquet qui clôturait le récent congrès de la Fédération des employés de l'industrie minière, à Thetford-les-Mines.

Les séances du congrès se sont tenues en l'École des arts et métiers de Thetford et groupaient plus de 60 délégués de tous les syndicats catholiques de mineurs de la province. Le congrès, qui s'était ouvert le samedi, à 1 h. 30 de l'après-midi, s'est clos le dimanche soir par un banquet en la salle de lecture du Centre paroissial Saint-Alphonse.

A l'ouverture du congrès, le président de la Fédération, M. Rodolphe Hamel, d'Asbestos, a rappelé les buts principaux du mouvement et de toute activité syndicale digne de ce nom : assurer la formation professionnelle et sociale de l'ouvrier, — lui garantir une plus grande sécurité.

Education

L'éducation sociale et syndicale sera assurée en faisant participer autant que possible tous les dirigeants généraux et locaux de la fédération au Collège ouvrier, aux journées d'étude et aux cercles d'étude. "Plus ces dirigeants seront ainsi éduqués, plus ils seront en mesure de régler les griefs de leurs syndicats et d'en soulager les agents d'affaires", a soutenu M. Hamel en terminant son rapport annuel.

La Fédération, a-t-il ajouté, doit procurer à ses membres un ensemble de biens qui les aideront à réaliser que le travailleur est d'abord un humain et un chrétien qui a la responsabilité d'atteindre Dieu, fin dernière de sa vie terrestre. Le syndicalisme tel que voulu par l'Eglise n'a pas d'autre raison d'être.

En présentant son rapport, M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier de la Fédération, a signalé une aug-

mentation de 125 membres dans l'effectif total, maintenant de 4,568 membres, en dépit d'une baisse sensible dans deux des dix syndicats affiliés. Il y a eu peu de négociations de nouveaux contrats de travail, la plupart des contrats actuels étant valides pour deux ans.

Les poursuites

Une des résolutions adoptées au congrès demande qu'on fasse pression pour régler au plus tôt les accusations pendantes à la suite de la grève de 1949. Il existe, en effet, environ 150 accusations de ce genre et aucune enquête préliminaire n'a encore été faite à leur sujet à la demande de la couronne, comme la loi le prévoyait.

Les élections tenues au cours de la dernière séance du congrès ont maintenu presque en entier le même conseil de direction que l'an dernier, soit aux vice-présidences, MM. Georges Dionne et Adélar Cliche, de Thetford, et Armand Larivée, d'Asbestos. Les directeurs sont MM. Oscar Champagne et Laurent Michel, d'Asbestos, Philibert Lessard, Théo. Trudel, Lionel Dion, Emilien Jacques et I.-P. Leblond, de Thetford, Charles Gosselin et Dorilas Grondin, d'East-Broughton, J.-P. Nault et Alfred Roy, de Saint-Rémi de Tingwick, L.-Emile Beauregard et Gilles Dubé, de Lime Ridge, Robert Tremblay et L.-G. Morin, de Lac-aux-Sables, Emile Gariépy et Clément Leclerc, de Saint-Basile.

Au banquet du dimanche soir, les orateurs ont été, outre M. Picard, M. Gérard Bolté, P.S.S., aumônier de la CTCC; l'abbé Henri Masson, aumônier de la Fédération et l'abbé Nelson Roberge.

VICTORIAVILLE

Commerce

Un tribunal d'arbitrage, composé de MM. J. Gagné, comme président, Eugène Lacasse comme arbitre patronal et G.-E. Gagné comme arbitre syndical a entendu la preuve syndicale dans le différend qui oppose le Syndicat des Employés de Commerce de Victoriaville et le Système Comptant, commerçants grossistes.

Les demandes exposées par la partie ouvrière comprennent :

- a) une classification des emplois qui équivaut, en termes monétaires, à 25 cents l'heure d'augmentation sur les salaires actuellement payés;
- b) l'atelier syndical parfait;
- c) une réduction importante des heures de travail;
- d) 2 semaines de vacances après 5 ans de services;
- e) 5 congés chômés et payés.

SHERBROOKE

Conciliation à la Coopérative

L'Association des Employés des Magasins du Commerce de gros des Cantons de l'Est vient de requérir les services d'un conciliateur, auprès du ministère du Travail, pour l'aider à régler le différend qui la sépare de son employeur : la Coopérative agricole de Sherbrooke.

Les négociations directes n'ayant donné aucun résultat, cette démarche était devenue nécessaire.

Intimidation chez Thrift

L'Union des Commis des Cantons de l'Est ayant présenté à la Commission de Relations ouvrières une requête en certification pour représenter les employés de l'épicerie Thrift, de Sherbrooke, cette démarche pourtant légale et en tous points conformes à la loi, a déclenché, de la part de la Compagnie Thrift, une vague de manoeuvres antisyndicales.

La requête était à peine présentée à la Commission que la Compagnie faisait venir de Montréal un inspecteur qui, ayant réuni les employés, leur déclara sans ambages : "Nous n'acceptons aucune union d'aucune sorte dans nos établissements. Si vous désirez rester membres du syndicat, la Caissière est là pour vous remettre votre paye de renvoi : vous êtes congédiés. Et si vous désirez rester à l'emploi de notre entreprise, il vous faut tout de suite sortir du syndicat".

Sans perdre un instant, l'Union des Commis porta aussitôt une plainte auprès de la Commission, la priant de mener une enquête sur ces faits et de faire cesser tout de suite ces manoeuvres.

Les enquêteurs sont attendus d'un jour à l'autre; les membres du syndicat restent fermes, en dépit des menaces de cet inspecteur : M. Hébert.

Campagne d'organisation

Cet incident marquait le début d'une vaste campagne d'organisation que l'Union des Commis vient d'entreprendre. Cette campagne a pour objectif d'organiser dans les rangs de l'Union tous les commis "syndiquables" de la région, à quelque type d'établissement qu'ils appartiennent.

Cette catégorie d'employés comprend plus de mille travailleurs dans la seule ville de Sherbrooke. Inutile de dire que les salaires de ces commis sont actuellement établis à des niveaux absolument ridicules, comme le démontre une enquête en cours.

Brevets d'invention

MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION

Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

QUEBEC

NOUVELLE CONVENTION CHEZ LUDGER DUCHAINE

La Compagnie Ludger Duchaine Inc., manufacture de chaussures de haute qualité de Québec, employant au delà de 200 employés dont la plupart sont membres de l'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec Inc., (affiliée à la F.N.C.C. et C.T.C.C.), a signé un contrat de travail avec cette Union.

Cette première convention collective intervenue avec l'Association Patronale pour la Cie Ludger Duchaine apporte des avantages considérables aux employés de cet établissement notamment en matière de salaire, de sécurité syndicale, de droit d'ancienneté, et de fêtes chômées et payées.

Salaire

Les travailleurs obtiennent les gains suivants : 1.- Un garanti de taux minimum en vigueur avant la période de paie de la signature de la convention, c'est-à-dire les taux reconnus plus 0.05 l'heure; 2.- Un boni de production et ou de rendement; 3.- Les taux horaires et à la pièce ne pourront subir de réduction durant la durée de la convention; 4.- Un plan de vacances payées, plus 4½ jours de fêtes chômées et payées.

Sécurité sociale

La convention comporte un plan d'assurance maladie et vie dont le coût en sera payé moitié par l'employeur et moitié par les salariés, la partie payable par les employés sera déduite de la paie hebdomadaire, plus une période de repos de 10 minutes payée sera allouée l'après-midi au personnel féminin.

Sécurité syndicale et droit d'ancienneté

La convention prévoit des dispositions qui assurent aux employés la protection de leurs droits d'ancienneté et de règlements des griefs qui pourraient survenir de temps à autre dans l'atelier. Concernant la sécurité syndicale, la convention indique une clause de maintien d'affiliation pour la durée de la convention et de retenue syndicale volontaire et irrévocable.

La durée de la convention sera du 16 juillet 1953 au 30 septembre 1954.

Les négociateurs qui ont agi lors de ce contrat de travail sont pour la partie patronale : MM. Paul Duchaine, président, et René Breton, comptable; pour la partie syndicale : MM. J. Bérard, président, E. Rancourt, secrétaire, et A. April, agent d'affaires.

par : A. APRIL,
agent d'affaires,
555, boul. Charest, Qué.

ENTRE QUAT'Z'YEUX

"CAPITAL AMERICAIN"

M. Duplessis a inauguré, l'autre dimanche, un barrage sur la Manicouagan. Il était entouré d'une foule dense de ministres et de patrons. Il a poussé un bouton, lequel a déclenché (symboliquement, car elles sont en marche depuis plusieurs semaines), deux génératrices d'une capacité totale de 90,000 chevaux vapeur.

Si M. Duplessis s'était contenté de presser ce bouton, nous n'aurions pas à revenir ici sur l'incident. Mais le Chef a tenu, pour la circonstance, à prononcer un petit discours qui se résumait aux deux phrases suivantes : "Quiconque dit que nous ne voulons pas du capital américain dans la province de Québec ne sait pas ce quoi il parle. Québec a les ressources naturelles et le meilleur gouvernement possible (sic); vous (les Américains) avez l'argent; travaillons donc ensemble !"

Ce que nous avons à dire à cela ? Rien du tout, sauf que M. Duplessis a des "oublis" significatifs. Car personne, à notre connaissance, n'a jamais dit que nous "ne voulions pas de capital américain en Québec". Réfutant cela, le premier ministre enfonce une porte ouverte.

Mais le premier ministre doit savoir que les plaintes sont formulées d'une autre manière : Nous ne voulons pas que, dans le Québec, le capital américain traite les ouvriers comme des esclaves et le gouvernement comme un serviteur vénal".

Ca fait tout de même une différence, ces 13 mots que M. Duplessis a "oublié" de citer.

Vous en parlerez la prochaine fois, M. Duplessis ?

Voici votre billet VERS LA SÉCURITÉ

DÉCOUPEZ—POSTEZ AUJOURD'HUI—Sans affranchissement!

Au Directeur,
Service des rentes sur l'État,
Ministère du Travail, OTTAWA, Ont. (Franco)

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR DES RENSEIGNEMENTS
MONTRANT COMMENT UNE RENTE SUR L'ÉTAT CANADIEN
PEUT M'ASSURER LA SÉCURITÉ À PEU DE FRAIS.

Mon nom est (M., Mme, Mlle)

Je demeure à

Date de naissance

Age où la rente doit entrer en vigueur

Téléphone

IL EST ENTENDU QUE CES RENSEIGNEMENTS SONT CONFIDENTIELS.



CANADA

MINISTÈRE
DU TRAVAIL

Une RENTE SUR L'ÉTAT canadien est un moyen sûr et facile de vous garantir un revenu mensuel régulier à votre retraite. Aucun examen médical requis. Si vous passez un versement, le contrat n'est pas annulé. Chaque cent que vous économisez est protégée par le Gouvernement du Canada.

LA SEMAINE

MONTREAL

LE CONSEIL CENTRAL APPUIE L'ALLIANCE

— Deux lettres —

Montréal, le 14 juillet 1953
Alliance des professeurs catholiques de Montréal, 184 est, Blvd St-Joseph, Montréal.

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal formé de représentants de multiples syndicats affiliés dont la très grande majorité des membres sont des pères de famille, a adopté, au cours de sa dernière assemblée générale tenue le 9 juillet 1953, la résolution suivante qu'on me prie de vous communiquer :

"Que les membres de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal soient félicités pour la patience et la tenacité qu'ils ont montrées depuis plusieurs années dans le différend avec la Commission des écoles catholiques de Montréal".

Nous espérons qu'à la suite du récent jugement de la Cour suprême du Canada qui doit être considéré comme une victoire syndicale, grâce à la solidarité des membres de votre organisme, vous obtiendrez une convention collective de travail en conformité avec vos graves responsabilités de mandataires des parents et d'éducateurs des enfants.

Confraternellement vôtre,

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, par : Roland THIBODEAU, secrétaire-correspondant.

* * *

Montréal, 14 juillet 1953

M. Marc Jarry, avocat secrétaire, Commission des écoles

catholiques de Montréal, 117 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.
Monsieur le secrétaire,

Le Conseil central des Syndicats nationaux est formé de représentant des multiples syndicats affiliés. La très grande majorité de nos membres sont des pères de famille. Lors de sa dernière assemblée générale tenue le 9 juillet 1953, le Conseil central a adopté la résolution suivante avec prière d'en faire tenir copie à votre Commission :

"Que la Commission des écoles catholiques de Montréal obtempère au jugement de la Cour suprême du Canada et négocie de bonne foi, selon les prescriptions de la Loi des Relations ouvrières de la province de Québec (S.R.Q. 1941, chapitre 162A, section 3, articles 11 et suivants), en vertu de solutionner le différend malheureux qui existe depuis déjà de nombreuses années entre l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal et la Commission des écoles catholiques de Montréal. Copie de cette résolution sera remise aux journaux".

Le refus récent de négocier avec l'Alliance dûment certifiée incite la population à croire que les commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal, font fi de la Loi des Relations ouvrières et du jugement du plus haut tribunal du pays.

Agréer monsieur le secrétaire, mes salutations empressées.

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal,

Roland THIBODEAU, secrétaire-correspondant.

LE MALAISE DU TEXTILE

La "crise du textile" fait couler beaucoup d'encre depuis deux ans et provoque chez les employeurs une dépense de salive considérable. Le TRAVAIL en a dit son avis à plusieurs reprises. Récemment encore, nous rapportions ici le discours prononcé à ce sujet, au congrès de la Fédération du Textile, par René Goselin, président de cette organisation syndicale.

L'étude que nous publions aujourd'hui est à l'abri de tout soupçon quant à l'objectivité de son auteur. Henry Mhun est en effet un économiste sans aucune attache avec le mouvement syndical et une journaliste indépendant. On trouvera profit à suivre attentivement la série, qui comprend quatre articles, dont voici le premier.

G. P.

SITUATION ÉCONOMIQUE "La première industrie du Québec"

Depuis bientôt deux ans, on parle de crise dans l'industrie textile. Dans l'industrie primaire — tissage et filature — comme dans les industries du vêtement, on ne cesse d'épiloguer sur les difficultés de l'heure et on supporte les chances d'une reprise. C'est au cours de l'été 1951 que les premières manifestations d'une mévente et d'un fléchissement de l'activité apparurent, suivies d'une réduction de la durée du travail et dans certains cas de licenciements. Le monde ouvrier confronta en effet rapidement les conséquences des difficultés économiques du textile, conséquences dont les répercussions se font encore sentir.

Pas seulement...

Le malaise des textiles qui, il faut le souligner, n'est pas exclusivement canadien mais s'étend à des degrés divers à toutes les grandes puissances industrielles, est complexe et résulte d'un ensemble de facteurs économiques, généraux ou locaux. Il faut, pour s'en rendre compte, analyser son évolution récente et dégager ses différentes causes. On peut ainsi le cerner de plus près, marquer ses limites et essayer de préciser ses perspectives en regard des faits les plus récents.

Qu'il y ait une crise du textile, c'est indéniable. Mais quelle est sa gravité, dans quelle mesure a-t-elle touché cette industrie, quelles sont ses limites et comment se présentent les perspectives, autant de questions qui préoccupent patrons et ouvriers et à propos desquelles il n'est pas inutile de faire le point.

2,108 établissements

Le problème est d'autant plus important dans la province de Qué-

bec que cette industrie y joue un rôle économique de tout premier plan. Comme le montre la carte ci-jointe, c'est dans le Québec qu'est groupé le plus grand nombre d'usines et d'établissements textiles. Au total, on en dénombre 2,108 en comparaison de 1,372 en Ontario, employant 110,000 salariés contre 68,000 dans la province voisine. Dans les industries du vêtement, l'avantage du Québec est encore plus prononcé : 1,726 entreprises comprenant 65,000 employés par rapport à 1,014 et 39,000 en Ontario. 40.3% de la production canadienne des vêtements pour hommes est localisée à Montréal en comparaison de 20.5% à Toronto, le pourcentage étant supérieur encore en ce qui concerne le vêtement pour dames : 64% et 22%.

Au premier rang

L'industrie textile arrive au premier rang des industries de la province de Québec, que l'on considère le nombre d'usines et d'ateliers, le nombre des employés, le montant des salaires ou la valeur de la production. Elle est de loin la plus

importante activité industrielle de Montréal. Elle constitue par ailleurs l'essentiel de l'activité d'un certain nombre de villes moyennes, comme Sherbrooke, Magog, Valleyfield, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Cowansville, Louiseville, Montmorency. A St-Hyacinthe, 7 salariés sur 10 sont employés dans les textiles et à Drummondville, près de 90% de la population vit de cette industrie.

Décentralisée

Cette décentralisation (on a pu appeler le textile "l'industrie des petites villes") est très poussée puisque l'industrie primaire à elle seule groupe dans le Québec 389 usines réparties dans 60 villes de 46 comtés. Si elle offre les avantages de toute décentralisation industrielle, notamment une meilleure répartition de la richesse entre les villes et la campagne — avec toutes les incidences sociales, politiques et économiques que cela comporte — en revanche, toute crise touche un plus grand nombre de régions, s'étale sur tout un ensemble de contrées. C'est l'inévitable corollaire. Aussi bien, les difficultés de l'industrie textile affectent non seulement Montréal, mais beaucoup de régions urbaines et rurales de la province, particulièrement la vallée du Saint-Laurent, la Mauricie et les Cantons de l'Est. Il n'est donc pas exagéré de dire que toute la population québécoise est particulièrement intéressée aux problèmes qui feront l'objet des trois prochains articles.

Henry MHUN

Premiers contrats

Le Syndicat national des Travailliers en Chaussures Inc., de Montréal, a entrepris de conclure, pour la première fois dans ces établissements, des conventions collectives particulières avec les usines Daoust Lalonde et L. H. Packard.

Dans le premier cas, le différend a atteint le stage de l'arbitrage. Un tribunal formé de MM. Clovis Dagenais comme président, J. Brunette comme arbitre patronal et Marc Lapointe comme arbitre syndical a commencé d'entendre la preuve syndicale.

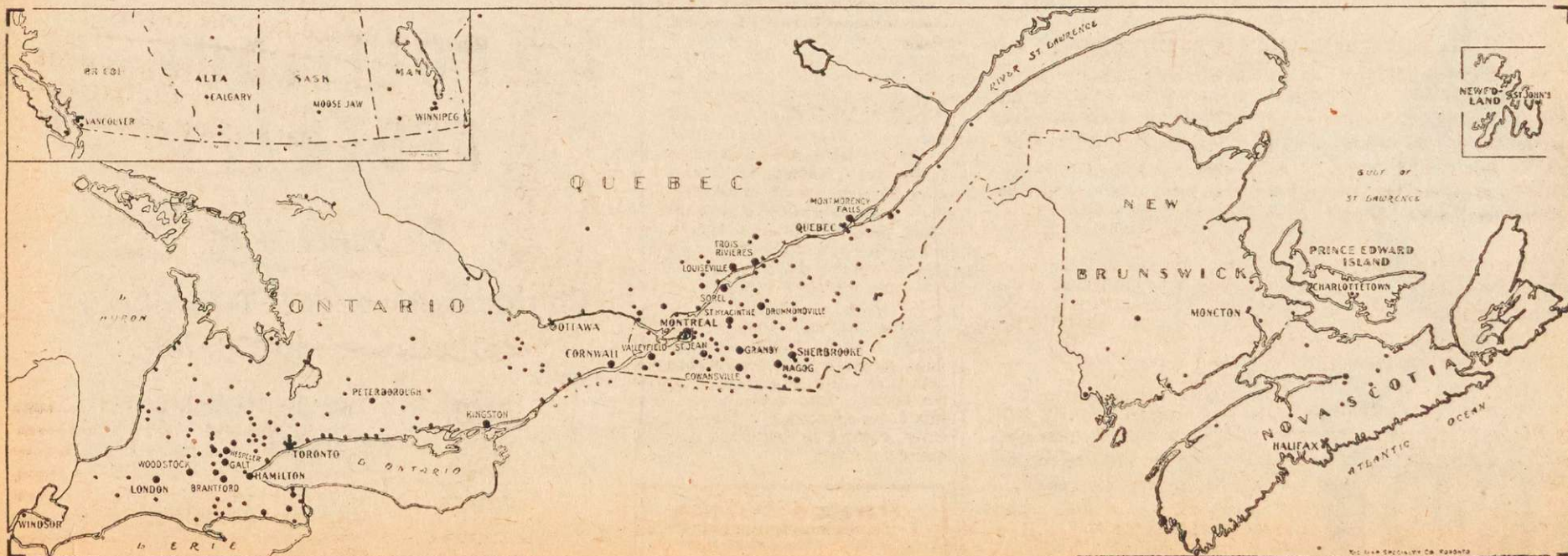
Les travailleurs de cette entreprise ont fait connaître leurs demandes qui sont les suivantes : a) 10% d'augmentation au-dessus des salaires présentement payés; b) une clause d'atelier syndical parfait; c)

5 fêtes chômées et payées; d) réduction de la semaine de travail à 44 heures.

Chez Packard

Dans l'entreprise L. H. Packard, on en est à la deuxième séance de négociations directes.

Les ouvriers de cette seconde entreprise demandent aussi l'atelier syndical parfait, 15% d'augmentation, 5 fêtes chômées et payées ainsi que la semaine de 40 heures.



La carte ci-haut, publiée par l'Institut des Textiles primaires, montre bien l'importance de cette industrie pour la province de Québec. Comme le dit dans son article notre collaborateur Henry Mhun, notre province vient en tête dans toutes les branches de l'industrie textile, y compris le vêtement.

Les points sur la carte doivent être interprétés comme suit : les plus gros désignent des usines de plus de 1,000 employés; les moyens, des industries qui emploient de 500 à 1,000 travailleurs; tandis que les petits signalent la présence d'ateliers qui emploient de 1 à 500 ouvriers.

NI PACHA, NI QUETEUX!

La subsistance dont il s'agit pour déterminer le salaire de l'ouvrier, ce n'est pas celle qui lui donne les moyens de mener une vie de pacha, mais par contre, ce n'est pas celle non plus qui place l'ouvrier et sa famille dans des nécessités graves. Autrement dit, les besoins de la famille ouvrière exigent pour ses membres plus que ce minimum de nourriture, d'habillement et d'abri qui met la santé en danger. Cette subsistance se place dans un juste milieu impliquant un certain bien-être qui constitue une limite en-dessous de laquelle le salaire familial minimum ne peut descendre.

Selon saint Thomas d'Aquin, dont la doctrine fait autorité dans l'Eglise, on dit qu'une "chose est nécessaire lorsque sa privation entraîne l'impossibilité de vivre conformément aux convenances de sa condition et de celle des personnes dont on a charge".

En vertu de ce principe, le salaire minimum doit donc permettre à la famille ouvrière de se procurer tout ce qui, dans les familles de son rang et dont la situation est normale, est considéré non comme un luxe, mais comme appartenant aux nécessités ou convenances de la vie contemporaine au Canada.

Ce qui hier était un luxe est aujourd'hui considéré comme une convenance d'une vie plus civilisée; autrefois, l'hospitalisation était un luxe que se permettaient les riches; aujourd'hui, c'est une convenance pour tous et les médecins préfèrent diriger leurs malades vers les hôpitaux plutôt que de les soigner à domicile. Autrefois, nos mères s'arrachaient les mains à frotter sur la planche à laver; aujourd'hui, nos épouses doivent posséder lessiveuses et essoreuses électriques; autrefois, la radio était un luxe, aujourd'hui c'est devenu un instrument de culture populaire et demain, ce sera le tour de la télévision de devenir une convenance de la vie moderne.

De tous les éléments qui doivent entrer en ligne de compte pour fixer le salaire familial minimum, il faut aussi mentionner la nourriture, l'habillement, le chauffage, l'instruction primaire, l'assurance contre la maladie, le risque, les besoins de l'esprit.

Mais le salaire familial ne sera pas pleinement juste lorsqu'il aura atteint la limite mentionnée auparavant. Une personne humaine n'est pas un simple animal et l'on ne doit pas lui mesurer ce salaire familial minimum à sa simple subsistance comme on mesure la portion d'avoine à un cheval. C'est pourquoi, outre le salaire minimum vital, il faut relever le niveau de vie du travailleur et de sa famille au-dessus du simple niveau de subsistance afin de lui permettre de jouir lui aussi du progrès moderne, de la production accrue, de la civilisation.

FERNAND BOURGET

Windsor Mills

ON SIGNE LES 40 HEURES

Les employés de la compagnie Canada Paper, à Windsor Mills, ont obtenu une réduction de la semaine de travail tout en conservant le même salaire, et ils ont signé une convention collective de deux ans avec les directeurs de la compagnie, à la suite de négociations post-arbitrales.

La partie ouvrière était représentée par les officiers du Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, affilié à la Fédération nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier (C.T.C.C.). Les points suivants ont été décidés :

1.- Dans le moulin de la pulpe et du papier, une résolution de la semaine de travail de 48 heures à 40 heures avec une augmentation de salaire de 20 pour cent, pour main-

tenir le salaire actuel. Cette clause affecte environ 700 employés.

2.- Dans la division des sous-produits, une réduction de la semaine de travail de 48 heures à 44 heures, avec une augmentation de salaire de 10 pour cent, pour maintenir le salaire actuel. Cette clause affecte environ 125 employés.

3.- Deux semaines complètes de salaire payées à chaque employé au service de la compagnie d'une façon continue à partir du 1er mai 1952 jusqu'à aujourd'hui, et deux et demi pour cent de toutes les gages, à partir du 1er mai 1953 jusqu'à aujourd'hui, payés aux employés pour contrebalancer la semaine réduite de travail.

4.- Temps supplémentaires payé après trois jours d'heures prolongées après le temps régulier, au lieu de deux semaines comme auparavant.

5.- Une différence de deux cents pour les employés qui travaillent le soir, et une différence de trois cents pour les employés qui travaillent la nuit.

6.- Plusieurs augmentations individuelles.

7.- Le contrat est signé pour deux ans, se terminant le 30 avril 1955, mais une clause permet de nouvelles discussions sur les questions monétaires en mai 1954.

Les représentants du syndicat qui ont négocié cette convention collective de travail sont : MM. P. Lessard, président de la Fédération, E. Champoux, président du syndicat, R. Cormier, agent d'affaires pour la Fédération et le syndicat, et O. Letarte, R. Phaneuf, F. Bélanger, officiers du syndicat.



EXPORT

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

DANS LE M

Congrès de la Métallurgie

Fonds de défense: 25¢ par mois

COTISATION : \$3.00

Près de 100 délégués se réunissaient récemment à Chicoutimi pour étudier les problèmes de la Fédération nationale de la métallurgie (C.T.C.C.)

La Fédération tenait son 9ème congrès annuel et les représentants avaient été délégués par une quarantaine de syndicats établis dans toute la province. Ils parlaient au nom de plus de 16,000 syndiqués.

L'élection, présidée par Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., avec Roger McGinnis agissant comme secrétaire, a reportée à leurs charges tous les anciens officiers. Président: Adrien Plourde (Arvida); 1er vice-président: S. Ted Payne (chantiers maritimes); 2e vice-président: Jacques Dion (branche générale); 3e vice-président: Gérard Hébert (branche Aluminium); secrétaire-trésorier: Jean-Paul Desmarais (Montréal).

Pas de banquet!

Le délégué nommé au Bureau confédéral fut Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération. Les trois délégués de la Fédération au congrès de la CTCC sont MM. Adrien Plourde, Jean-Paul Desmarais et S.-T. Payne.

Tous les congressistes ont assisté le dimanche matin à une messe chantée par l'aumônier de la fédération, M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, qui donna aussi la prédication.

La Fédération, fidèle à son habitude, n'a pas offert de banquet aux congressistes.

Dans son rapport, le président Plourde (vice-président de la CTCC) soulignait les difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée. Les déboursés encourus pour appuyer les grévistes de Lauzon, Montréal (chantier), et Sorel (titane), ont empêché la Fédération de donner suite à une résolution de l'année dernière qui demandait l'embauchage d'un conseiller juridique.

Il soulignait ensuite les possibilités d'organisation dans différents centres.

Le droit de grève

On lit dans son rapport "que le droit de grève a coûté trop cher pour le sacrifier; la grève a trop bien prouvé son efficacité pour qu'on la mette au rancart et qu'on y renonce définitivement. Pas un seul syndicat convaincu ne préconisera une soumission absolue devant une injustice criante, même si la lutte exige des sacrifices..."

Il poursuit: "Le travailleur ne sera réellement protégé que lorsque son association lui garantira un minimum de sécurité durant les grèves. Un fonds de défense professionnelle authentique enlèvera à plusieurs employeurs toute chance de spéculer sur une reddition rapide de la part de ses employés."

"Il faudrait donc fonder un fonds de défense professionnelle adéquat et ce, à tous les paliers: syndicat, fédération, et CTCC et s'appliquant à toutes les fédérations, même si le droit de grève leur a été enlevé par des lois provinciales. Ces fédérations bénéficient toujours des avantages obtenus par d'autres, à différentes occasions".

Le président suggérerait donc un fonds de défense fédéral de 25 sous par membre par mois, le même système devant se répéter aux deux autres paliers: le syndicat et CTCC.

La fédération a accepté cette suggestion en échelonnant sur 5 ans cette contribution: .05 sous par année, pendant 5 ans.

Pour que cela se réalise dans tous les syndicats, la Fédération leur recommande le droit de porter leur contribution syndicale à \$3.00 par mois.

Dans son rapport, le secrétaire Jean-Paul Desmarais parle de la grève de Louiseville où "on a voulu

vaincre la résistance des grévistes, par toutes sortes de moyens, la police provinciale et autres".

En parlant d'une meilleure législation ouvrière "on a constitué, dit-il, la Commission des Relations ouvrières comme une arme dont s'est servi le gouvernement pour nous atteindre. Ce même pouvoir, guidé par l'injustice et la partisanerie, a refusé aux ouvriers de l'Aluminium Rolling Mills le choix de leur union."

Il souligne (Jean-Paul Desmarais) les difficultés rencontrées dont les chantiers maritimes, grève moins "sanglante" peut-être que d'autres grèves: dû à l'absence de la P.P.?

6 syndicats

Le rapport signale l'affiliation de 6 nouveaux syndicats au cours de l'année, de même que les sommes versées pour l'éducation des dirigeants et des membres affiliés.

Il y eut quatre grèves au cours de l'année qui ont particulièrement touché les gens de la métallurgie, Sorel, Lauzon (2), et Vickers.

On remarque qu'en référant à une décision de la Cour d'appel, il suggère que la CTCC demande de forcer la compagnie de l'Aluminium de Shawinigan à remettre le check-off en force, cette clause devant être considérée comme une condition de travail par cette Cour.

Les rapports des différents vice-présidents représentant chacun une branche particulière ont été ensui-

te étudiées avec beaucoup d'attention.

Dans le rapport du confrère Payne on relève les difficultés rencontrées avec certaines autres unions dans les chantiers maritimes, et il faudrait, dit-il, que des démarches soient faites auprès des autorités gouvernementales pour "que tous les navires faisant du cabotage dans les eaux intérieures et sur les côtes du Canada, soient construits, réparés et immatriculés au Canada."

Dans son rapport, Jacques Dion souligne le fait d'une clause de sécurité sociale négociée dans une convention qui donne, aux ouvriers couverts, une indemnité de \$10.00 par semaine pendant 10 semaines en plus des indemnités payées dans la Commission des Accidents du Travail.

Le confrère Gérard Hébert, président de la branche Aluminium, souhaite dans son rapport que la Compagnie d'Aluminium du Canada devienne la première au Canada au point de vue social et au point de vue salaires envers tous ses employés.

Nous nous réservons, pour un numéro suivant, de faire une étude approfondie d'un travail présenté par M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération, et qui a trait à une analyse complète de la situation de la Fédération, au point de vue conventives collectives.

VIENT DE PARAITRE

Le manifeste de la C.T.C.C.
sur la

**POLITIQUE
FEDERALE**

En vente à la

Confédération des Travailleurs
catholiques du Canada

1231 est, rue de Montigny
MONTREAL

PRIX: 10 cents — 32 pages
Réduction sur tout achat de
plus d'une douzaine

MOUVEMENT



Photo prise à l'issue de la messe, à Chicoutimi, lors du congrès de la Fédération Nationale de la Métallurgie. Comme on peut le constater un grand nombre de délégués s'étaient fait accompagner de leurs épouses. Au premier rang, on reconnaît la plupart des officiers qui ont tous été réélus au cours de l'après-midi.

Fédération du Bâtiment

Un nouveau président: M. William Léger

M. O. Filion, président honoraire à vie

La Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de Construction du Canada tenait son 29ème Congrès annuel les 18-19 juillet 1953, à l'édifice des Syndicats nationaux catholiques de Sherbrooke.

Près d'une centaine de délégués, représentant des Syndicats et des Corps affiliés à différents centres, ont siégé par une température torride pour étudier les rapports du président, du secrétaire et du trésorier, de même que de nombreuses résolutions venues de toute la province.

Le président du Conseil central de Sherbrooke a présidé l'ouverture du Congrès.

Les élections, présidées par le confrère Gérard Picard, président général de la CTCC, ont apporté quelques changements, entr'autres l'élection du confrère William Léger, qui remplacera le confrère Osiás Filion à la présidence. Ce dernier remplissait cette charge depuis 29 ans. Il a été, à l'unanimité, élu président honoraire à vie.

Parmi les autres officiers, on relève les noms des confrères suivants: Rosario Gosselin (Québec), 1er vice-président; Lionel Dumas (Granby), 2e vice-président; Rodolphe Joly (Hull), 3e vice-président; P.-J. Martel (Jonquières), 4e vice-président; J.-B. Déglise (Montréal), secrétaire et Omer Chevalier (Québec), trésorier.

Il y a eu élection par scrutin aux charges de la présidence, de la 4e vice-présidence et du trésorier.

Résolutions

Parmi les résolutions débattues par le Congrès, plusieurs avaient trait à l'assurance-chômage, aux allocations familiales, à la déduction d'impôt pour les travailleurs de la construction quant à leurs dépenses de transport, à l'installation d'un système d'assurance-santé, à la nomination des membres de la Commission des Relations ouvrières, une autre demandait que les employeurs soient tenus de donner à leurs employés tous les détails de leurs rémunérations et des déductions effectuées.

Il y eut aussi une résolution débattue à l'effet que de la publicité soit faite dans les journaux pour renseigner le public sur le fait que le coût élevé de la construction n'est nullement attribuable au mauvais rendement des ouvriers de cette industrie.

Quant aux autres résolutions, elles concernaient surtout la régie

interne: carte de compétence, problème des juniors en plomberie, vacances payées dans certains centres, Ecoles des Arts et Métiers et cartes de voyage.

Une protestation

Parmi les résolutions d'intérêt général, l'une des principales fut celle qui demandait qu'une protestation soit adressée au Ministre du Revenu national concernant le refus des reçus d'impôt émis par les membres du clergé catholique et contre l'envoi des enquêtes Humphrey's, considérées comme injustes et vexatoires. D'autres avaient trait à l'habitation, l'assurance-vie, l'assurance-maladie et hospitalisation.

Rapport du président

Dans son rapport, le président souligne qu'il appartient à chaque membre de faire du recrutement intensif en vue d'obtenir le 51% nécessaire à la négociation des conventions collectives de travail. Cette année, une augmentation sensible peut être constatée et tout près de 20,000 membres adhèrent à nos Syndicats.

Le président a visité, au cours de l'année, plusieurs centres dans toute la province et il constate qu'il a fallu recourir, dans plusieurs cas, à la conciliation et à l'arbitrage, avant que les décrets ou les conventions particulières ne soient signés.

Quatre mille nouveaux membres

Le trésorier, dans son rapport, signalait des progrès: une augmentation d'environ 4,000 nouveaux membres, répartis dans environ 80 Syndicats.

Le secrétaire général, dans un rapport détaillé, faisait appel à un meilleur échange de renseignements entre les Syndicats et soulignait les réunions de la Commission fédérale sur le Code du Bâtiment, tenues à Montréal et à Ottawa. Il signalait aussi les Journées d'études de permanents-syndicats tenus à travers la province.

De plus, on peut constater qu'un nombre important de conventions particulières et de décrets ont été négociés et signés, soit dans des industries particulières ou dans des régions données, la plupart apportant des augmentations substantielles.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur:
GERARD PELLETIER

Administrateur:
MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef:
ANDRE ROY

Publiciste:
ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministre des Postes, Ottawa.

Pas notre faute...

"Le Travail",
1231 est, rue Demontigny,
Montréal.

Messieurs,

J'ai le regret de vous informer qu'en date du 24 juin dernier, un colis contenant un gallon de peinture s'étant accidentellement ouvert dans le transport du courrier a endommagé 24 copies de votre journal à l'adresse des personnes dont les noms suivent:

L.-P. Clouston, 4 Mathieu, Montmorency, P.Q.;
Raphaël Valois, 12 St-Uierre, Montmorency, P.Q.;
Léon Valois, 12 St-Pierre, Montmorency, P.Q.;
J.-Pte Chalifour, 439 - 113e rue, Montmorency, P.Q.;
Mme P.-M. Mathieu, 21 rue St-Pierre, Montmorency, P.Q.;
Mercier, Benoît, 26½ Edouard VII, Montmorency, P.Q.;
Mercier, Amédée, 12 rue St-Albert, Montmorency, P.Q.;
Demers, Oscar, 18 St-Nazaire, Montmorency, P.Q.;
Daigle, Sylvestre, 6, rue St-Nazaire, Montmorency, P.Q.;
Carrier, Céline, 40 Pie X, Montmorency, P.Q.;
Chouinard, Fernand, 8 Morel, Montmorency, P.Q.;
Cochrane, Conrad, 26 Edouard, Montmorency, P.Q.;
Deslauriers, Antoine, St-Emile, P.Q.;
Paquet, Raymond, Ste-Petronille, I.O.;
Hamel, Donat, Laurier Stn., cté Lotb., P.Q.;
Bélanger, Léo, St-Michel de Beauport, (Bureau Chevalier),
Lachance, Téléphore, Cap-Tourmente, St-Joachim, P.Q.;
Beaumont, Félix, Ste-Catherine, cté Portneuf, P.Q.;
Pouliot, Gilles, St-Jean, I.O.;
Bois, Arthur, R.R. 1, St-Sauveur, P.Q.;
Bélanger, Elmide, St-Casimir, cté Portneuf, P.Q.;
Paquet, Roger, Ste-Thérèse de Lisieux, P.Q.;
Boutet, Emilien, Ste-Thérèse de Lisieux, P.Q.;
Giguère, Armand, Bureau de Poste Chevalier, P.Q.

Je vous prie d'accepter mes regrets pour l'inconvénient causé par ce fâcheux incident ainsi que mes excuses pour vous avertir de ce fait à une date éloignée dû à de circonstances incontrôlables.

Votre tout dévoué,
D. L. CLERK,
pour: Inspecteur du District Postal.

LE PROBLÈME OUVRIER

DEUX CONDAMNÉS A MORT

Un frisson vous passe dans le dos en voyant ce titre: "deux condamnés à mort". C'est pourtant la réalité qu'il y a deux condamnés à mort. Ils ont eu leur jugement il y a plusieurs années. L'exécution n'est pas encore complètement terminée; ces deux condamnés ont la vie dure et sont comme des pieuvres qui étendent leurs pattes partout.

Les deux condamnés ont des idées totalement contraires et causent des torts considérables qui apportent bien des misères et des révolutions. Ils ont à leur actif bien des crimes, ils ont causé des douleurs et fait couler bien des larmes.

Les papes et les évêques se sont efforcés et s'efforcent encore de sécher ces larmes et de panser les blessures que ces deux condamnés ont provoquées.

L'un de ces condamnés est contre le droit de propriété. Qu'est-ce que le droit de propriété? C'est la faculté de disposer, de faire ce que je veux, le droit de jouir d'un bien en autant que je ne fais pas usage de ce bien contrairement aux lois du Bon Dieu et pour nuire à mes semblables.

Ce condamné à mort ne veut pas que les gens possèdent des biens qui servent à leur usage pour leur bien, pour leur utilité. Ce condamné à mort ne veut pas non plus que je me serve de ce qui m'appartient pour produire d'autres biens. Il est jaloux, orgueilleux et dur.

Le deuxième condamné à mort n'est guère mieux. Imaginez que, sans sa permission, "nul ne peut respirer". Ça mérite bien une condamnation à mort, le fait de vouloir empêcher les gens de respirer. A la différence du premier condamné, il n'est pas contre le droit de propriété privée, ce droit naturel voulu par le Créateur, mais là où on ne s'entend plus, et ce qui lui a valu sa condamnation, c'est qu'il en a une fausse idée et qu'en réalité il prise le plus grand nombre des hommes des possibilités d'exercer ce droit.

Ce condamné oublie que les biens mis par le Créateur sur la terre doivent être à la disposition de tous, ce qui veut dire que les biens doivent être bien répartis, mieux distribués. Ce deuxième condamné a une soif qui ne s'éteint jamais, il est toujours assoiffé et, depuis qu'il a été condamné, il se débat comme un diable dans l'eau bénite. En pratique, il est contre ce qu'on appelle bien commun, c'est-à-dire, ce qui est nécessaire à tout homme, à tout père de famille pour vivre convenablement et faire vivre sa famille.

Les deux condamnés à mort sont:

- 1.- le communisme,
- 2.- le capitalisme vicieux.

"Nous réproprons avec le Souverain Pontife deux fausses conceptions de l'ordre social, celle du communisme et celle du capitalisme vicieux", au No 123 de la lettre des Evêques sur le Problème Ouvrier.

TRAVAIL ET FOYER

UN PERSONNAGE EXTRAORDINAIRE

"Maman Jones"

Militante du syndicalisme naissant aux U.S.A.

En Amérique, peu de témoignages de travailleurs sont parvenus au grand public par les livres ou les articles. Trop souvent, le dévouement, voire l'héroïsme ouvrier reste à l'intérieur du mouvement, du milieu ouvrier ou des cadres syndicaux.

"Maman Jones" rompt la règle. Cette femme vraiment extraordinaire a vécu les débuts du syndicalisme américain, alors que capitalisme et prolétariat étaient aux prises dans des luttes violentes. Elle fait plus, dans cette autobiographie, que nous faire partager ces conflits; elle nous les fait vivre.

Après avoir perdu son mari et ses quatre enfants dans une épidémie de fièvre jaune, après s'être exposée à la mort en soignant les malades de l'épidémie, Maman Jones travaille comme couturière pour les aristocrates de Chicago. La ligne de démarcation entre ses riches patrons insouciantes, et l'affreuse misère où vivent les travailleurs, la fait réfléchir. C'est à ce moment qu'elle engage sa vie au service du prolétariat.

Une grande foi

Alors que l'injustice sévit, que les moyens les plus pauvres sont continuellement du côté des plus faibles, cette femme, avec une foi extraordinaire, parcourt le pays, organise des réunions avec les grévistes, se rend chez les politiciens

pour essayer de leur faire prendre conscience de leurs responsabilités, pour leur ouvrir les yeux sur la misère qu'ils côtoient sans la voir. Elle nous raconte les grèves où, avec des mineurs, elle lutte pour la reconnaissance de leur syndicat, pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Elle nous parle avec amour de ces enfants exploités monstrueusement: "Des petits enfants de six ans, aux visages de vieux de 60 ans, faisaient leurs 8 heures par jour pour 10 cents". Et, plus loin, rapportant les paroles de certains patrons de ces enfants: "La main-d'oeuvre infantine est docile, disent-ils, ceux-là ne se mettent pas en grève et ne causent pas de trouble". Elle s'occupe des mineurs, des ouvrières de filatures, partage leur vie, leurs espoirs, leur travail. Elle court les grèves où

"l'ouvrier n'a d'autre assommoir que la matraque des policiers", et elle ajoute "et il n'en manque pas en temps de grève."

Toute sa vie, fidèle...

Cette femme, qui, à certains moments, aurait pu se décourager, faiblir peut-être devant la puissance capitaliste mise en branle pour l'empêcher de continuer son action, est restée, toute sa vie, fidèle à sa classe, à ses frères les travailleurs. A 92 ans, elle continua de croire fortement "que l'avenir est entre les mains rudes et fortes du prolétariat".

Avec une volonté irréductible, elle est d'un côté de la clôture, avec les exploités, les pauvres. Elle subit la prison, refusant la liberté qu'on lui offrait à condition de cesser les meetings en terrain de grève. Et elle accepte cela avec une force de caractère, une générosité à toute épreuve.

Sans faiblesse

Elle est dure pour le capitalisme américain, parce qu'elle vit et voit chaque jour la misère qu'il engendre. Elle n'est pas douce non plus pour un certain syndicalisme de compromissions patronales-ouvrières; c'est pourquoi, en vieillissant, elle garde une certaine nostalgie des toutes premières années. "C'était le début, les temps héroïques de la lutte des travailleurs, nous n'avions pas de locaux, il n'existait pas encore de responsables bien payés, on ne banquetait pas avec les ennemis de la classe ouvrière. C'était le temps des martyrs et des saints."

Foyer, famille, bonheur

Toute sa vie, elle a travaillé pour donner à la classe ouvrière américaine un peu plus de pain, de bonheur. Son instinct de classe, sa foi en un monde meilleur lui fera dire: "Tout ce que désire la moyenne des hommes, c'est quelque chose qu'il puisse appeler son foyer; une famille qu'il puisse nourrir et vêtir et un peu de bonheur de temps à autre. Et, une fois par hasard, une folie". Et, plus loin: "Une grande tâche est réservée aux femmes: l'éducation des enfants. C'est la plus belle de leurs responsabilités. Si les hommes gagnaient assez d'argent, les femmes ne seraient pas forcées de négliger leurs foyers et leurs petits pour accroître le revenu familial".

Une vertu patronale:

L'HUMILITÉ

Il y a encore, dans le christianisme, une vertu de base qui n'a pas seulement une grande portée individuelle, mais dont le retentissement est considérable sur le plan familial, social et civique: c'est l'humilité. Le patron chrétien doit se rendre compte qu'il ne sait pas tout et qu'il ne peut pas tout.

Voyez comment l'Eglise veut que nous, qui sommes revêtus de pouvoirs stupéfiants et proprement divins, nous commençons notre Messe, par une confession publique, et qu'au début de chacune des nos prières officielles, comme pour nos Evêques, avant de donner notre bénédiction, nous débutions régulièrement par un appel au secours.

Il faut croire à l'origine divine de toute autorité. Mais, nous tous qui en avons reçu quelque part, reconnaissons nos limites: ce sera notre force, notre vraie supériorité. Excellente occasion d'appliquer la loi de la balance: "Ceux qui s'abaissent seront élevés".

le souci de son intérêt personnel, est celui qui ne tient pas compte des autres autorités. Si l'on veut construire efficacement un ordre économique et résoudre des problèmes de surproduction ou de sous-production, il faut savoir composer avec les autres autorités qui, représentant la profession ou la nation, traduisent les exigences du bien commun, dont on est, somme toute, le serviteur.

Il s'agit d'entrer dans l'esprit des lois existantes, dont on peut souhaiter avec raison un remaniement et une meilleure application, mais dont il faut tâcher de saisir la raison d'être. Ne croyez-vous pas, par exemple, que l'expérience des Comités d'entreprise aurait pu être plus féconde? Ne pensez-vous pas qu'il soit quelquefois possible à un chef d'entreprise de se montrer injuste à l'égard de délégués syndicaux qui ont la tâche difficile de lui présenter les revendications de leurs camarades? Vous leur demandez de se mettre à votre place. Commencez par vous mettre un peu à la leur.

Reconnaître ses torts

Reconnaissons que nous pouvons avoir des torts et craignons toujours, — car c'est notre perpétuelle tentation —, de faire trop vite retomber sur nos subordonnés les fautes dont nous pouvons avoir la responsabilité initiale.

Même avec une information plus complète et une formation plus longue comme celle de tous les ingénieurs et de tous ceux qui exercent une profession libérale, reconnaissons que, sur le plan de certaines répercussions humaines, que pour des vues de gros ensemble, que pour des détails d'exécution, on peut apprendre beaucoup de ses inférieurs. C'est un patron parisien qui a écrit autrefois: "La solution du bon sens échappe toujours aux spécialistes".

Les autres autorités

Même si l'on tient un poste assez élevé, il faut savoir se considérer comme tributaire de tous les autres organismes qu'on rencontre. Le pouvoir tyrannique, qui perd la notion du bien commun pour ne plus conserver que

Maman Jones restera à travers les âges, une des figures les plus marquantes du syndicalisme américain.

Et il est étonnant de constater, après la lecture de cette autobiographie, que, sur plus d'un aspect, les débuts du syndicalisme américain font penser à notre syndicalisme actuel.

Renée G.

(1) Les éditions ouvrières, 1019 rue St-Denis, Montréal.

Les congédiements

Vous savez qu'on cite volontiers des cas de militants syndicalistes, licenciés, en définitive, à cause de leur action syndicale. Qu'en est-il? Je veux croire que ces cas sont rares. Mais un patron chrétien qui fait preuve d'une vraie prudence et ne cherche pas uniquement les solutions faciles et immédiates, n'acceptera pas, hors le cas de faute grave dans leur activité professionnelle ou syndicale, d'éliminer par des moyens indirects des hommes dont la tâche est difficile et nécessaire.

Il n'y a pas jusqu'à la notion de propriété que nous n'ayons le devoir, nous chrétiens, de creuser plus avant peut-être que d'autres.

Propriété et non domination

L'Eglise défend toujours la propriété privée contre tous les totalitarismes. Mais, en ce qui concerne les moyens de production, la défend-elle jusqu'à conférer une souveraineté absolue aux détenteurs de capitaux et à ceux qui tiennent d'entre eux leurs pouvoirs? La propriété ne doit pas dégénérer en pouvoir de domination, elle doit être pour tous un principe de libération.

L'avenir dans les affaires est souvent à ceux qui font preuve de plus d'imagination. Vous êtes tentés quelquefois de trouver que le clergé, lui, fait preuve de beaucoup de sentiment. Il voudrait seulement vous ouvrir d'autres horizons. Rien ne donne la mesure exacte du temporel comme le souci de l'éternel. Sur le domaine matériel les chrétiens ont à projeter le supplément de leur lumière propre, qui est toute spirituelle.

Sans
bourse
délié

Tout chef de famille doit faire face à une obligation sacrée: celle de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants. Deux moyens lui permettent d'y satisfaire: son salaire et (faute de pouvoir accumuler un capital) l'assurance-vie. Nous avons la police qui lui convient—comme nous avons la vôtre du reste. Vous plairait-il de la connaître? En détail? Sans bourse délié? . . . :

Flavius Gagné, gérant

60 ouest, rue Saint-Jacques, P.L. 1807, Montréal 1

Représentants

Gérard Côté
Gérard Gauvreau

J.-P. Corbin
L.-P. Louzier

Yanko Donnier
J.-P. Robit

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES
CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3991

LA
BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est à vos ordres pour toutes
vos opérations de banque
et de placement

Actif, plus de \$490,000,000

555 bureaux au Canada

72 succursales à Montréal

L'UNIFORMISATION

des cartes d'apprentissage

(Par A. GOSSELIN)

Il est bien plus facile de parler de l'uniformisation des carnets d'apprentissage que de trouver la solution pratique à ce problème. Etant donné l'importance de cette question, j'ai pensé qu'il serait opportun de reporter cette question devant le Conseil provincial de l'Apprentissage pour que nous tentions tous ensemble de la résoudre, vu tous les embêtements dont ont souffert les apprentis. D'ailleurs, dans une réunion antérieure tenue à Sherbrooke, le Conseil provincial d'Apprentissage avait formulé le vœu d'amender l'article 29 de la loi des conventions collectives afin de pourvoir à l'uniformisation des livrets d'apprentis.

Pour faciliter l'étude de ce problème, je l'ai divisé en quatre points différents, qui, toutefois, ne peuvent se détacher l'un de l'autre sans que nous rencontrions des difficultés insurmontables dans leur application.

1. **Uniformisation des carnets d'apprentissage**
 - a) Etes-vous en faveur de l'uniformisation des carnets d'apprentissage ?
 - b) Si oui, quels moyens suggérez-vous ?
 - c) Si non, quelles sont vos objections ?
2. **Uniformisation de l'émission des carnets**
 - a) Etes-vous en faveur de l'uniformisation des examens à faire subir pour l'émission des carnets.
 - b) Etes-vous d'opinion que les méthodes d'entraînement dans nos différents centres sont suffisamment uniformisées pour pouvoir exiger un même examen après une période d'apprentissage de même durée ?
 - c) Si oui, quelles seraient vos suggestions ?
3. **Re-examen des apprentis**
 - a) Etes-vous en faveur du ré-examen des apprentis qui n'ont pas fait de stage dans un centre ?
 - b) Etes-vous d'opinion que les différents comités conjoints posent le même geste que celui de Montréal ?
4. **Validité à travers la province des carnets uniformisés**
 - a) Etes-vous en faveur que les carnets d'apprentissage deviennent valides à travers la province ?
 - b) Y aurait-il à votre point de vue un danger en formulant le vœu que ces dits carnets deviennent valides ?
 - c) Pourrait-on uniformiser les carnets et en même temps éviter leur validité à travers la province ?

ADRESSEZ

vos
changements d'adresse
à

1231 est, rue de Montigny
MONTREAL

en indiquant bien

1. votre ancienne adresse
2. votre nouvelle adresse
3. le nom de votre syndicat



Achete bien
qui
achete
chez

Dupuis Frères
LIMITÉE

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL
865 est, rue Ste-Catherine

LE SYNDICALISME

"Bonne affaire" pour les ouvriers? Menace contre "l'ordre social" ? Et quoi encore... ?

Depuis que le syndicalisme chrétien a décidé de s'affirmer chez nous, et qu'il est devenu une véritable force, l'opinion publique s'émeut et s'inquiète. Jusqu'à ces dernières années, il ne rencontrait, pour ainsi dire, aucune résistance, aucune hostilité ouverte, si ce n'est de la part des employeurs. Et encore, parmi ceux-là, on en pouvait recenser un bon nombre qui ne lui cachaient pas une certaine sympathie, par cela même que sa présence dans leur boutique prévenait l'apparition d'autres unions plus turbulentes et plus revendicatives. Les syndicats catholiques se trouvaient alors en présence d'un public divisé en trois camps : a) Le groupe des opposants qui se recrutait chez les employeurs hostiles à toute forme de syndicalisme; b) le groupe des indifférents qui ignoraient pratiquement son

existence et qui, pour cela, ne le considéraient ni comme un bienfait ni comme un danger; c) le groupe des sympathisants, sans contredit et de beaucoup le plus considérable, qui accordaient toute leur approbation et prodiguaient tous leurs encouragements aux ouvriers qui répondaient ainsi aux vœux de l'Eglise, et qui affirmaient en même temps leurs convictions patriotiques en s'enrôlant dans un syndicalisme catholique et national. C'était à l'époque de la naissance du syndicalisme chrétien. Pendant tout le temps de sa croissance, on l'entourait de sollicitude et de tendres attentions. On le défendait contre les unions neutres et étrangères qui pouvaient l'écraser. On le citait en exemple comme un enfant sage et pacifique.

Mais cette sympathie presque générale du public tendait à diminuer et à se refroidir à mesure que le syndicalisme croissait en âge et en force et qu'il se montrait plus déterminé à poursuivre ses véritables fins et plus capable de défendre les intérêts des travailleurs. Il apparaissait bientôt comme un "enfant terrible" traversant sa crise d'adolescence, puis comme un adulte agressif et turbulent qui trouble le breuvage des honnêtes gens et devient même une menace pour la paix sociale. Et ce concert presque unanime de félicitations, d'encouragements et de sympathies qu'on pouvait entendre autour du berceau du syndicalisme chrétien, se continue mais sur un thème tout différent. Le syndicalisme s'est tellement affirmé depuis une dizaine d'années que les indifférents eux-mêmes ont dû prendre position, et la plupart sont passés dans le camp de ceux qui entretiennent à son égard de l'inquiétude, de la méfiance, voir même de l'hostilité. Les moins hostiles se demandent sincèrement aujourd'hui ce qui distingue vraiment les syndicats catholiques des unions neutres. Les plus antipathiques vont jusqu'à accuser les syndicats d'user de méthodes communistes et d'opérer un glissement vers la gauche. Si bien que l'opinion publique place aujourd'hui le syndicalisme en présence de deux camps : le groupe de plus en plus restreint de ceux qui, selon l'expression même de nos évêques, lui gardent leur confiance, en dépit de ses imperfections et de ses erreurs, et le groupe beaucoup plus considérable de ceux qui sont inquiets et effrayés de sa force et de ses revendications.

Les équivoques

A cela s'ajoutent de malheureuses équivoques dont on se sert, consciemment ou inconsciemment, pour se tromper de soi-même ou tromper les autres et qui ne manquent pas de jeter sur le syndicalisme un certain discrédit, ni d'ébranler la confiance dont il jouit encore chez un certain nombre de sympathisants. La plus courante, mais non la plus subtile, consiste à imputer au syndicalisme la responsabilité de toutes les faiblesses que l'on découvre chez les ouvriers et dont on semble vouloir tenir une scrupuleuse comptabilité. Les témoins à charge ne manquent pas au tribunal de l'opinion publique, quand il s'agit de juger et de condamner la classe ouvrière. Les ouvriers sont des gaspilleurs et des prodigues! Les ouvriers sont des paresseux qui refusent de travailler et ne pencent qu'au salaire! Et ça évidemment, c'est aux syndicats et exclusivement aux syndicats qu'on le dit. Comme si c'était le syndicalisme qui avait engendré tous ces maux, malheureuses conséquences de la faute originelle! Comme si le syndicalisme était seul chargé de la formation et de l'éducation des travailleurs! Comme s'il devait prendre à son compte toutes les responsabilités des sociétés de tempérance, des sociétés d'épargne, de la famille, de la paroisse, des associations pieuses, de l'Eglise elle-même, à l'influence et à l'autorité desquelles le travailleur n'échappe pas en entrant dans les syndicats, et qui par-

tagent, avec le syndicalisme, la responsabilité de la formation intégrale des travailleurs.

Nos "défauts"

Mais voilà! C'est qu'on pense qu'avant de revendiquer pour la classe ouvrière, les syndicats devraient attendre que les travailleurs fussent guéris de leurs défauts et de leurs mauvaises habitudes. Et on dit assez couramment "cessez de leur parler de leurs droits et parlez-leur de leurs devoirs". Les plus cyniques sont évidemment ceux qui s'ingurgent contre le gaspillage et qui, en même temps qu'ils invitent les syndicats à prêcher à leurs membres la tempérance et l'économie, ne manquent pas d'inviter constamment les travailleurs à la prodigalité, par des réclames tapageuses et suggestives.

Ce n'est pas que j'aie l'intention aujourd'hui d'étudier au mérite toutes les accusations qu'on lance couramment contre la classe ouvrière ou contre le syndicalisme ouvrier, ni d'en disposer. Mais c'est qu'il y a danger que devant un pareil courant de résistance, de critique et d'hostilité, nos chefs ne viennent à se lasser ou à douter de leur action, puis à perdre totalement confiance en une institution qui, malgré toutes ses imperfections, inhérentes du reste à toute institution humaine, n'en demeure pas moins une institution nécessaire et bienfaisante, même à la considérer sur le plan chrétien. C'est bien du reste sur le plan moral et chrétien que nous allons pour l'instant considérer le syndicalisme catholique. Vu sous cet angle, le syndicalisme et l'action syndicale nous apparaissent comme une collaboration à l'Action catholique, c'est-à-dire une collaboration à l'action apostolique de l'Eglise, tendant à faciliter l'oeuvre si nécessaire du salut des âmes, à instaurer le règne social du Christ et à promouvoir la restauration chrétienne de la vie ouvrière.

Ces considérations, outre qu'elles seront propres à soutenir le courage de nos syndicalistes chrétiens au milieu des luttes qu'ils ont à livrer et des accusations dont ils sont souvent l'objet, comme à stimuler leur zèle au service de la cause à laquelle ils se sont consacrés, les inviteront en même temps à réfléchir sérieusement sur le caractère chrétien de la mission qui leur est dévolue et leur rappellera quel esprit de justice et de charité doit inspirer leur activité syndicale qui doit tendre, en définitive et, selon l'expression même de Léon XIII, "au perfectionnement moral et religieux" des ouvriers qu'il faut "avoir en vue comme l'objet principal".

Un apostolat...

Après un regard superficiel sur les revendications habituelles du syndicalisme chrétien, la plupart ne sont guère portés à la considérer comme un forme d'apostolat. On ne relie pas facilement les revendications syndicales, qui se situent pour la plupart sur un plan temporel, à l'intérêt des âmes ni de Dieu. Du dedans, le syndicalisme

sera considéré trop souvent par les membres comme une bonne affaire qui s'exprime mathématiquement par une augmentation de salaire. Du dehors, on le considérera assez souvent comme l'expression de l'égoïsme d'une classe, un instrument de lutte placé entre ses mains pour juguler l'employeur et préparer la dictature du prolétariat.

... moins estimables?

Il est à remarquer que la lutte pour la justice ne jouit pas de l'encouragement universel ni de la même admiration unanime que celles qui se livrent pour d'autres vertus dont le triomphe ne se solde point par une diminution de profits. Ceux qui se consacrent par exemple à la cause de la tempérance dans les rangs des Cercles Lacordaire sont facilement couronnés de l'auréole des apôtres par l'opinion publique; cependant, ceux qui, avec le même désintéressement et la même ardeur, militent dans les rangs du syndicalisme chrétien pour le triomphe de la justice sociale, se voient assez souvent rangés au nombre des agitateurs dangereux, sinon taxés de communisme. Pourtant, la justice n'est pas une vertu moins nécessaire que la tempérance dans la société.

On comprend...

Mais c'est là une réaction, un phénomène assez facile à expliquer. La pratique de la tempérance n'impose guère de sacrifices et de renoncement qu'à ceux qui la pratiquent et les campagnes qu'on mène justement en sa faveur ne troublent guère ceux qui se contentent d'y assister, tandis que l'instauration d'un régime de justice sociale grève lourdement le budget des exploités et déjoue singulièrement les calculs de la cupidité.

Cependant, en dépit du fait que son action se déroule sur un plan temporel, en dépit des réactions hostiles et des accusations que soulève le syndicalisme chrétien chez ceux qui voient leurs intérêts menacés, l'insistance avec laquelle l'Eglise le recommande aux travailleurs, (elle va même jusqu'à leur faire une obligation morale d'y adhérer), nous relève que le syndicalisme n'est pas seulement une "bonne affaire" pour les ouvriers, ni une menace à l'ordre social, mais qu'il entre comme un élément nécessaire dans la restauration chrétienne de la vie ouvrière, un facteur d'équilibre dans la vie économique où se jouent, non seulement les intérêts temporels des travailleurs, mais aussi les intérêts du salut des âmes. Et c'est précisément ici que le syndicalisme chrétien rejoint par son orientation les fins et les désirs de l'Eglise, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif et social, et qu'ainsi, l'action syndicale devient une forme d'apostolat qui contribuera à faciliter et à promouvoir le salut des âmes, comme à instaurer le règne social du Christ.

Gaston Tessier quitte la C.F.T.C.

TÉMOIGNAGE d'un vétéran-syndiqué

M. Gaston Tessier, président depuis de nombreuses années de la Confédération française des travailleurs chrétiens, vient de se retirer de l'action en raison de son grand âge. Avant de quitter la C.F.T.C. qui se trouvait alors en congrès, il a voulu laisser à ses confrères syndiqués un dernier message dont nous reproduisons ici l'essentiel.

Vérité

1. — Dans le désarroi du monde contemporain, nous avons la chance unique de posséder une doctrine sûre, résumée par cet article premier des statuts auquel, tous, vous avez déclaré être fidèles. Ainsi possédons-nous des certitudes sur la nature humaine, sa place dans l'univers, ses relations avec la Cause première, créatrice et providentielle, entre les énigmes de l'espace et du temps; sur les droits de la personne et de la famille; sur les devoirs réciproques des participants à tout effort professionnel, économique et social.

Attachons-nous à ces vérités simples, claires et fécondes. Laissons les savants utiliser l'hypothèse, dans leurs laboratoires, agiter des probabilités, dans leurs éprouvettes, en vue de nouvelles découvertes. Soyons plus modestes: n'employons pas l'esprit de recherche à saper les fondations de notre maison, pour la prospection d'un trésor problématique. Nos desirs d'amélioration, nos espoirs de progrès, nos essais de perfectionnement viseront toujours à consolider les acquisitions de l'intelligence, de l'expérience, de la science, non à répandre le doute, l'inquiétude et le scepticisme.

N'oublions jamais que notre "idée-force", originaire et dynamique, c'est le droit d'association et singulièrement la liberté syndicale, avec ses conséquences de pluralisme. Il y a là quelque chose de fondamental, inaliénable en quelque manière, sacré. La vieille formule du "syndicat libre dans la profession organisée" n'a rien perdu de son exactitude ni de sa vertu; en dépit de certaines insinuations méprisables, nous ne l'avons jamais reniée. Toute tentative d'accord ou même de rapprochement, plus ou moins durable, doit reposer sur la loyauté, s'effectuer dans et par la vérité.

Puisque nous voulons libérer la classe ouvrière, n'oublions pas la grande parole qui retentit au long des siècles: c'est la vérité qui vous libérera.

Le sens du réel

II. — Ayons aussi le sens du réel et du possible. N'imitons pas l'astrologue du bon La Fontaine, qui, trop attentif à découvrir, parmi les nuées, la plus belle étoile, glissa malencontreusement dans le puits ouvert au bord de la route.

Eviter un tel accident, cela s'appelle, je crois, en style de notre époque, "avoir les pieds sur la terre". Le syndicalisme chrétien n'est pas exclusivement recendicatif; il vise d'abord à établir une solidarité effective, mutualiste, coopérative. Il tend à constituer des élites vigoureuses par des moyens de formation technique, économique, sociale, adaptée aux besoins d'un temps où le syndicalisme est devenu gestionnaire.

Après une période effervescente et plutôt malheureuse, il y a trois ans, nous avons dû conclure que la revendication elle-même supposait une organisation, un réseau de caisses de résistance.

Enfin, l'administration syndicale, régionale, fédérale, doit être méthodique, logique, souple, bien articulée, notamment pour la collecte régulière des cotisations et la tenue d'une comptabilité simple, mais claire. Demandez conseil à l'expert, lucide et souriant, qu'est Jean Alidières.

Mettons résolument en actes la belle devise du syndicalisme: "Un pour tous, tous pour chacun".

Energie

III. — Dans notre pays, qui souffre, à l'heure actuelle, d'une carence de presque toutes les autorités, puissions-nous, sans forfanterie, donner l'exemple d'une force démocratique, sûre d'elle-même.

Les chefs que vous venez de choisir sont les meilleurs; ils méritent pleinement notre confiance, et je suis heureux, dans la mesure où cela m'appartient, de leur transmettre les pouvoirs. De grâce, ne les arrêtez pas à chaque tournant de la route! Que la netteté, la vigueur, la fermeté de leurs décisions s'appuient sur la clarté de vos propres délibérations, toujours guidées par un souci d'efficacité et de plus grand bien!

L'énergie n'est pas seulement pour les heures de crise ou de grave difficulté: elle consiste à persévérer, en droite ligne, dans l'effort quotidien, sans hésitation, tâtonnement ni tergiversation. La CFTC qui n'a pas encore la puissance du plus grand nombre, dominera le présent et conquerra l'avenir par la cohésion, l'unité, la discipline.

Il y a quatre ans, j'ai cherché dans les rues de Nazareth les pas du Christ-Ouvrier jusqu'au bord de la fontaine où lui-même et la Vierge laborieuse allaient puiser l'eau pour le logis familial, humble maison aujourd'hui vénérée à côté de l'autre sanctuaire qui fut l'atelier du charpentier Joseph et de son divin Apprenti.

Un prolétariat soucieux de justice et de vérité

Depuis lors, j'ai parcouru le monde et rencontré, partout, l'angoisse d'un prolétariat innombrable, soucieux de la nourriture quotidienne, mais plus avide encore, peut-être, consciemment ou non, de vérité de justice, de beauté: mots exaltants qui ne sont, en définitive, que des pseudonymes de la Divinité inconnue ou méconnue. Car tout homme sent au moins confusément, et c'est là sa grandeur, qu'il ne vit pas seulement de pain.

Aux multiples carrefours anxieux, douloureux ou sanglants, de l'aventure contemporaine, il nous incombe de faire apparaître plus encore par l'exemple que par les discours, la noblesse et l'efficacité de la morale chrétienne, c'est-à-dire, en filigrane, l'image du vrai Messie, toujours pitoyable aux foules exténuées, accablées par un travail souvent épuisant, mais, davantage encore, peut-être, affamées et assoiffées de justice.

A ces multitudes qui, sous tant de formes diverses, élèvent la protestation de l'esprit contre le matérialisme et appellent un sauveur, puisse le syndicalisme chrétien manifester Celui qu'elles attendent, de sorte qu'elles deviennent et comprennent la sublime parole que lui prêtait le génie de Pascal: "Tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais déjà trouvé".

Camarades, vous allez retourner, après ces journées de fête qui, pour vous, n'auront pas été de repos, à vos occupations et à vos soucis quotidiens. Foi, réflexion, volonté: que ces mots guident votre action. Le 27e congrès est terminé... ou presque; demain recommencera le travail, c'est-à-dire le devoir professionnel et continuera le dévouement syndical. Je vous dis: "Au revoir, courage et confiance".

NEWS DIGEST

MONTREAL. — Employees of the Dupuis Department Store in Montreal seem favorable to the new settlement project arrived to by the Company and their negociation committee. Improvements of the contract would include guaranteed salary for a good number of workers, family allowance for children still at school when the government's allowances cease to be paid, sizable pay increases, etc. There are still adjustments to be made before the agreement is signed.

WINDSOR MILLS. — Workers of the Canada Paper plant in Windsor Mills have agreed on the following terms for the renewal of their contract: a) reduction from 48 to 40 hours with a 20% compensation, for 700 employees; b) from 48 to 44 hours with 10% increase for 125 employees; c) two weeks holiday for all employed continuously since the 1st of May 1952; 2½% of earnings from May 1st 1953 in backpay, as a compensation for the reduction of hours; d) overtime paid after 3 days instead of 2 weeks; e) evening shift premium of 2 cents an hour and night shift premium of 3 cents; f) several individual increases; g) two years contract with reopening on monetary clauses after one year.

SHERBROOKE. — Thrift store workers in Sherbrooke are the victims of an open campaign of intimidation on the part of their employers. Having organised, the workers had just applied for recognition when the company called one of its inspectors from Montreal. The said inspector called a meeting of the employees and told them in so many words that Thrift would tolerate no union whatsoever in its store. Of course the union lost no time in denouncing the campaign at the Labor Relations Board, asking for an inquiry.

Bâtir la Paix

Genève, (Nouvelles du B.I.T.) — Prenant la parole devant le Conseil économique et social des Nations Unies réuni à Genève, M. David-A. Morse, directeur général du Bureau international du Travail, a exposé la participation de l'Organisation internationale du Travail à l'oeuvre d'édification de la paix, qu'il faut construire entièrement en partant des solides fondations que constituent des conditions économiques et sociales satisfaisantes.

Parlant de l'oeuvre des Nations Unies et des institutions spécialisées, en particulier dans le domaine de l'assistance technique, M. Morse a déclaré en substance: Malgré les limitations que nous impose la situation politique mondiale, nous avons pu établir les cadres d'un programme d'action qui pourra être pleinement mis en oeuvre dans une période meilleure, c'est-à-dire lorsque des ressources plus nombreuses pourront être libérées des oeuvres de guerre et affectées à la construction de la paix.

M. Morse a donné des exemples des activités d'assistance technique de l'O.I.T. en citant en particulier les missions envoyées en Inde pour l'accroissement de la productivité et le programme de formation professionnelle et technique en faveur de la Yougoslavie. Comme exemple de la collaboration entre les Nations Unies et les institutions spécialisées, il a cité le projet qui tend à améliorer les conditions d'existence et de travail des populations indigènes des Hauts Plateaux des Andes. Soulignant la partie du rapport annuel de l'O.I.T. aux Nations Unies qui a trait à la défense de la liberté syndicale, il a déclaré que les travaux de l'O.I.T. en cette matière ont contribué à améliorer la situation dans différents pays. Quelques gouvernements ont spontanément donné effet aux recommandations du Conseil d'administration du B.I.T. ou exprimé leur intention de le faire.

M. Morse a en outre souligné la

Pour notre

PROTECTION

Genève, (Nouvelles du B.I.T.) — Les cinq étiquettes de danger reproduites ci-dessous ont été élaborées par le Bureau international du Travail.

Elles ont pour but d'attirer l'attention, en ayant uniquement recours à l'image, de tous ceux qui sont appelés à transporter, entreposer, manipuler ou utiliser des substances dangereuses, sur les principaux risques qu'elles présentent.

En septembre dernier, la Com-

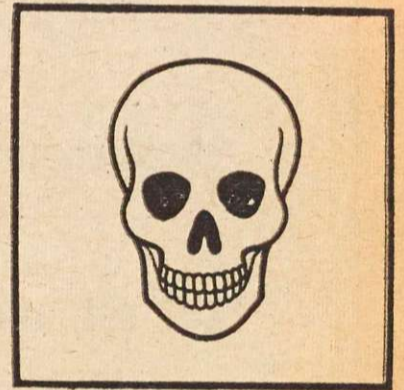
mission des industries chimiques de l'Organisation internationale du Travail, composée de délégués gouvernementaux, patronaux et ouvriers, a recommandé que ces symboles servent de base aux efforts entrepris par le B.I.T. pour l'adoption dans le commerce international d'emblèmes servant à l'identification des substances dangereuses. Depuis lors, ces symboles ont été examinés par différents organismes nationaux et internationaux qui envisagent l'adoption d'étiquettes de danger.



Danger d'explosion



Danger d'inflammation



Danger d'intoxication



Danger de corrosion



Radiations dangereuses

nécessité de coordonner l'action des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Il a demandé aux délégués au Conseil économique et social d'inclure dans les mesures de mise en oeuvre du projet de pacte relatif aux droits civils et politiques une clause qui permettrait d'éviter un chevauchement des responsabilités de la Commission des droits de l'homme sur celles de l'O.I.T. dans les domaines pour lesquels l'O.I.T. dispose d'un mécanisme et d'un système de procédure, cela afin d'éviter des décisions contradictoires.

M. Morse a signalé également qu'à la suite d'un accord intervenu récemment entre l'O.I.T. et la Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, l'O.I.T. apportera son concours à celle-ci pour la solution des problèmes sociaux qu'elle est appelée à rencontrer.

FONDÉE EN 1695

de KUYPER
GIN

La vraie saveur de Hollande
DISTILLÉ AU CANADA